

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers présents : 11  
Nombre de Conseiller absent : 0  
Pouvoirs : 4  
Date de la Convocation :  
12/05/2026  
Date d'affichage : 12/05/2026



## Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 21 mai 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un mai à dix-neuf heure trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Étaient présents aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : VARLET Geoffroy, DUFRESNE Anna, GABILLET François, GONNARD Léa, REYMOND Aurélie, AUBERTIN Aurélien, RYNKA Charlotte, FLORIDO Geoffrey, BOSSET-VALESPER Simone, CALBA Joël

Ont donné pouvoir :

BIGOT Agnès a donné pouvoir à GABILLET François  
MARMIER Karine a donné pouvoir à FLORIDO Geoffrey  
TEPPE Sébastien a donné pouvoir à DUFRESNE Anna  
DREYFUS Éric a donné pouvoir à BOYER Dominique

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., M CALBA Joël a été élu secrétaire de séance.

### Délibération n°26044 : fixant la durée d'amortissement des installations photovoltaïques (école)

Le Maire expose au Conseil municipal que la commune a fait l'acquisition d'un système de panneaux photovoltaïques pour l'école, d'un montant total d'investissement de 20 917.20 €.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4, les immobilisations doivent être amorties selon une durée correspondant à leur durée de vie technique estimée.

L'amortissement permet de constater la dépréciation des biens et de dégager des ressources pour leur futur renouvellement.

Compte tenu de la nature technique du matériel et des préconisations du constructeur, il est proposé de fixer la durée d'amortissement à 25 ans.

L'amortissement sera pratiqué selon la méthode linéaire et début bien.

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le 28/05/2026

ID : 001-210101366-20260521-26044-DE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la durée d'amortissement de 25 ans pour l'acquisition des panneaux photovoltaïques de l'école d'un montant de 20 917.20 €
- **PRECISE** que la dotation aux amortissements sera inscrite annuellement au budget de la collectivité (Section de fonctionnement).
- **DIT** que le calcul s'effectuera au prorata temporis sur la base de la valeur d'acquisition.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Désignation	Valeur d'origine	Durée	Taux	Annuité pleine
Panneaux solaires école	209 17.20 €	25	4.00 %	836.00 €

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,  
Le 21 mai 2026

La Secrétaire  
Joël CALBA



Le Maire,  
Dominique BOYER



## Budget Photovoltaïque M4



# BIENS TABLEAU D'AMORTISSEMENT

### FICHE BIEN

CODE BIEN : 2024-002

N° INVENTAIRE : 2024-002

DESIGNATION : panneaux solaires école

VALEUR BIEN : 20 917,20 €

LOCALISATION :

DATE ENTREE : 17/09/2024

DATE SORTIE :

TYPE D'AMORTISSEMENT : Amortissement linéaire

TAUX : 4,00

EXERCICE	BASE CALCUL	UNITES	ANNUITE	SUBVENTION	CUMUL AMORT	SORTIE	VALEUR COMPTABLE
2025	20 917,20 €		836,00 €		836,00 €	0,00 €	20 081,20 €
2026	20 917,20 €		836,00 €		1 672,00 €	0,00 €	19 245,20 €
2027	20 917,20 €		836,00 €		2 508,00 €	0,00 €	18 409,20 €
2028	20 917,20 €		836,00 €		3 344,00 €	0,00 €	17 573,20 €
2029	20 917,20 €		836,00 €		4 180,00 €	0,00 €	16 737,20 €
2030	20 917,20 €		836,00 €		5 016,00 €	0,00 €	15 901,20 €
2031	20 917,20 €		836,00 €		5 852,00 €	0,00 €	15 065,20 €
2032	20 917,20 €		836,00 €		6 688,00 €	0,00 €	14 229,20 €
2033	20 917,20 €		836,00 €		7 524,00 €	0,00 €	13 393,20 €
2034	20 917,20 €		836,00 €		8 360,00 €	0,00 €	12 557,20 €
2035	20 917,20 €		836,00 €		9 196,00 €	0,00 €	11 721,20 €
2036	20 917,20 €		836,00 €		10 032,00 €	0,00 €	10 885,20 €
2037	20 917,20 €		836,00 €		10 868,00 €	0,00 €	10 049,20 €
2038	20 917,20 €		836,00 €		11 704,00 €	0,00 €	9 213,20 €
2039	20 917,20 €		836,00 €		12 540,00 €	0,00 €	8 377,20 €
2040	20 917,20 €		836,00 €		13 376,00 €	0,00 €	7 541,20 €
2041	20 917,20 €		836,00 €		14 212,00 €	0,00 €	6 705,20 €
2042	20 917,20 €		836,00 €		15 048,00 €	0,00 €	5 869,20 €
2043	20 917,20 €		836,00 €		15 884,00 €	0,00 €	5 033,20 €
2044	20 917,20 €		836,00 €		16 720,00 €	0,00 €	4 197,20 €
2045	20 917,20 €		836,00 €		17 556,00 €	0,00 €	3 361,20 €
2046	20 917,20 €		836,00 €		18 392,00 €	0,00 €	2 525,20 €
2047	20 917,20 €		836,00 €		19 228,00 €	0,00 €	1 689,20 €
2048	20 917,20 €		836,00 €		20 064,00 €	0,00 €	853,20 €
2049	20 917,20 €		853,20 €		20 917,20 €	0,00 €	0,00 €